

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	TRANS- FERT	REPORT/ UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisa- tion anticipée)
17	<i>Vestons, sarraus et blouses de travail, pour messieurs, garçons, dames, fillettes, enfants et bébés, décrits entièrement ou principalement d'après le poids du coton, les fibres chimiques, la laine ou les mélanges de ces fibres. Les vestons sont des vêtements de dessus qui couvrent la partie supérieure du corps, ne vont pas jusqu'au genou et comprennent les ponchos de tissu à chaîne et trame, les vestes et les boléros mais non les vêtements dont les définitions correspondent à celles des articles (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8), (9), (16) et (18). Les sarraus et les blouses de travail sont des vêtements d'une seule pièce qui comprennent les vestes de barbier, les blouses de personnel hospitalier, de médecin, de technicien en laboratoire et de chirurgien.</i>	1979 : 2,210,000 1980 : 2,342,600 1981 : 2,483,156	3.50	7%	11% (6)

Notes explicatives:

- (1) Les limites indiquées à la colonne (c) ne doivent pas être augmentées de plus de 12 pour cent au moyen d'un transfert, d'un report et d'une utilisation anticipée.
 (2) Un transfert est permis de la catégorie des adultes à celle des bébés à un taux de 3 à 5.